
L'Intelligence économique n'est pas de l'espionnage économique!

Description

«Ah, mais si tu recherches de l'information, des renseignements sur une entreprise ou sur un produit, ça s'appelle de l'espionnage industriel?!» Combien de fois encore faudra-t-il argumenter que le terme «renseignement» n'est pas l'apanage des seuls services secrets mais qu'il désigne aussi «ce par quoi on fait connaître quelque chose à quelqu'un», comme l'explique le Petit Robert.

Après tout, n'appelle-t-on pas les Renseignements pour obtenir un numéro de téléphone? Ne demande-t-on pas une information à titre de renseignement? En Intelligence Économique, on se renseigne également, on n'espionne pas!



Pourquoi un tel amalgame ?

L'expression Intelligence Économique a officiellement et publiquement vu le jour en 1994 à travers le Rapport Martre, qui constitue l'acte fondateur de l'Intelligence Économique à la française. Beaucoup ont d'emblée trouvé que la frontière était mince avec l'espionnage, ce qui a soulevé des polémiques sur l'utilisation et l'utilité de l'IE. Depuis, on ne compte plus les débats stériles sur l'appellation de cette «discipline». Le raccourci que beaucoup font avec le terme anglo-saxon *Intelligence* dessert trop souvent sa légitimité. Pour le néophyte, intelligence se réfère à la CIA (*Central Intelligence Agency*), le service de renseignement extérieur américain. Que ne se rappelle-t-on pas plus souvent que la racine latine de ce mot provient de *Intellegere* (legere) entre les notions et les choses, établir des chaînes de raisons qui n'apparaissent pas à première vue. Être intelligent, cela peut être établir des rapports entre les êtres et les choses. Le terme «Intelligence» en IE se définit donc comme la compréhension d'une situation. En effet, il faut la décortiquer, l'analyser en établissant des connexions entre les éléments.

Ensuite, le trouble est également suscité par ceux qui constituent les professionnels de l'Intelligence Économique. Certains viennent d'officines telles que la DST (Direction de la Surveillance du Territoire, ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire), la DCRG (Direction Centrale des Renseignements Généraux, ministère de l'Intérieur) ou la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure, ministère de la Défense) et se sont «recyclés» dans l'Intelligence Économique. Un grand nombre de journalistes ne parlent que de ces cabinets repris par des ex-espions, alimentant le mythe «James Bond». Comment, alors, ne pas penser que l'Intelligence Économique est de l'espionnage industriel?

Même vocabulaire... parfois mêmes acteurs..., comment départager l'IE de l'espionnage économique ?

Un élément fondamental distingue les deux activités, à savoir la manière d'obtenir l'information: celle-ci peut en effet s'obtenir d'une manière légale ou illégale. Là est toute la différence et peut-être aussi

toute la difficulté.

L'espionnage fait partie de la réalité de ce monde. Bien avant de devenir matière à production romanesque. Depuis les origines, les ambassades n'ont pas été créées seulement pour la représentation officielle et diplomatique et pour la défense des ressortissants nationaux en terre étrangère. Il n'en reste pas moins que l'espionnage en tant que tel est perçu comme une activité criminelle, une atteinte au droit des gens, une intrusion au cœur de la liberté. Il est certes répréhensible par ses méthodes marginales mais, si on le pratique aussi intensément depuis si longtemps, n'est-ce pas parce que nous reconnaissons qu'il est indispensable à notre sécurité (par exemple dans le cas de la lutte anti-terroriste)? Au final, ce qui nous dérange, c'est qu'il se caractérise par le fait de son illégalité: violation de confidentialité, corruption, systèmes d'écoutes, piratage informatique, vol d'identité ...

Le renseignement est-il forcément illégal ?

Mais si le renseignement légal était possible, usant de méthodes qui respecteraient les libertés individuelles, qui prohiberaient le vol d'information, les dessous de table et les moyens de chantage douteux?

Plus de 90% de l'information recherchée est disponible légalement! Encore faut-il savoir la trouver, la reconnaître, l'exploiter et la maîtriser correctement... Si un concurrent laisse traîner de l'information le concernant, qu'elle est récupérée par un qui saura l'exploiter, comment ce dernier peut-il s'assurer qu'il n'a pas laissé traîner à son tour un peu trop librement de l'information le concernant? Comment maîtriser l'information qui circule au sein même de l'entreprise pour la rendre plus efficace ou pour éviter les fuites?

Rappelons que le but de l'IE est la maîtrise de l'information: mieux comprendre, être plus efficace et plus performant. Et cette pratique de la gestion de l'information se démarque clairement et totalement de l'espionnage par sa légalité.

Il existe une charte déontologique, une éthique que chaque acteur devrait se faire un devoir de respecter. C'est un peu le serment d'Hippocrate du renseignement. La *Society of Competitive Intelligence Professionals*, plus connue sous son acronyme, SCIP, affiche clairement les codes éthiques à adopter (voir cadre ci-dessous). Cette association est une référence dans le domaine de l'Intelligence Économique et compte des adhérents dans le monde entier.

Du côté français, la FéPIE (Fédération des Professionnels de l'Intelligence Économique) propose une Charte d'éthique et projette de former un Comité qui sera en charge du contrôle du respect de la Charte ainsi que du règlement des questions spécifiques.

L'information qui est «éthiquement et déontologiquement» correcte est de l'information dite ouverte, également désignée dans le jargon comme de l'information blanche ou grise: la première se base sur des sources formelles (publications, Internet, presse,...), la seconde sur des bases informelles (réseaux, salons et colloques, comptes rendus des commerciaux,..), cette dernière étant moins facilement accessible mais apportant une plus-value considérable à l'information.

Par exemple, si vous souhaitez récupérer des documents lors d'un salon, les voler sur un stand ou emprunter la mallette d'un concurrent est totalement illégal.... En revanche, il n'y a rien de répréhensible à prendre des documents à la fin du salon sur des stands déserts.

Mais, attention, il y a des règles à ne pas enfreindre, au risque de se retrouver dans la collecte d'information cachée, ou noire. C'est là que se situe la limite entre l'Intelligence Économique et l'espionnage. Malgré l'attention de chacun à respecter la déontologie de son métier, il est parfois difficile de faire la différence... ou tentant de franchir la frontière. On a déjà surpris certains professionnels se plaçant à la limite de la légalité ou au-delà, en ne respectant pas la Charte d'éthique !

Par Clélia CAPDEVIELLE

image not found or type unknown



[Retour en haut de page](#)

date créée

10/04/2007

Champs de Méta

Auteur-article : Clélia CAPDEVIELLE